

**Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 25 mai 2010 à 18h30 à Bruxelles.**

**RÉF: CDWP/10.05/WG**

**Présents:** VZF: Dirk POELMANS – Freddy HOSTE  
FFBN: Gimi FOGOLIN - Billy WILLIAMS  
Wouter GEORGES, secrétaire général

**1. PV réunion précédente CDWP 20.04.2010**

Le procès-verbal est lu et approuvé.

**2. Courrier**

La Commission de Discipline a pris connaissance du courrier suivant:

- DM Mouscron : plainte irrecevable au sujet du déroulement de match KZK-DM le 22.05.2010.
- ZNA Alost : plainte annulée au sujet du match ENL-ZNA le 22.05.2010.

**3. Examen rapports arbitres**

**3.1. Match 3060/III RZV-BZV du 30/01/2010: rapport arbitre VAN DAMME**

Est invité: B. DEBURGHGRAEVE (RZV)

Lors de la séance le joueur concerné s'est excusé par téléphone. A cause des problèmes de trafic il lui est impossible d'arriver au secrétariat à Bruxelles.

Etant donné que le joueur concerné a déjà reçu 4 convocations recommandées, la Commission de Discipline décide de suspendre le joueur jusqu'à comparution volontaire.

Frais : à charge de RZV

**3.2. Match 2305/III VZGWP - BZV du 27/03/2010: rapport arbitre BAETENS**

Conformément au procès-verbal de la réunion de la Commission de Discipline en date d 20.04.2010, le coach concerné sera convoqué à la prochaine réunion de la Commission de Discipline suite à son comportement inadmissible.

**3.3. Match 2305/II CCM - HZS du 24/04/2010: rapport arbitre LAMONTAGNE**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre LAMONTAGNE.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 2 matches pour le joueur F. DARIO (CCM) pour brutalité. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

**3.4. Match 7054/CAD AZSC-DM du 02/05/2010: rapport arbitre DESCHUYTTER**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre DESCHUYTTER.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le coach N. DESMETTRE (DM) pour carte rouge. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

**3.5. Match 4306/IV RSCM-ZNA du 01/05/2010: rapport arbitre JANSSEN**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre JANSSEN.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le joueur B. VAN DER AUWERA (RSCM) pour mauvaise conduite à l'égard de l'arbitre.

Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

**3.6. Match 3307/III ONS - RZV du 01/05/2010: rapport arbitre VRIELINCK**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre VRIELINCK.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 2 matches pour le joueur T. DARDENNE (ONS) pour brutalité. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

**3.7. Match 2313/II HZS-CCM du 07/05/2010: rapport arbitre DE BOECK**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre DE BOECK.

Invité et excusé: G. VANDENHOUDT (coach HZS)

G. VANDENHOUDT a signalé par écrit qu'il n'est plus licencié auprès de HZS et par conséquent il ne se présentera plus à la Commission de Discipline.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le coach G. VANDENHOUDT (HZS) pour carte rouge.

Etant donné ses plusieurs antécédents la Commission de Discipline décide de suspendre G. VANDENHOUDT de toutes fonctions officielles jusqu'à comparution volontaire.

Frais : à charge de HZS

**3.8. Match BC35/COU KZK-DM du 17/04/2010 : rapport arbitre GRANCEROF**

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre GRANCEROF.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le coach-assistent P. DE KIMPE (DM) pour carte rouge. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

La suspension n'est qu'appliqué lors du WE 21-23 mai 2010 vu que le rapport de l'arbitre n'étant pas disponible, bien que ce rapport est obligatoire en cas d'une carte rouge, mais malheureusement on ne retrouve aucune notification sur la feuille de match.

La Commission de Discipline décide de ne pas donner suite à cette affaire vu que le coach concerné a été effectivement suspendu pour 1 match.

Toutefois la Commission de Discipline tient à signaler qu'il y a plusieurs anomalies sur la feuille de match quant aux notifications arbitrales.

**3.9. Match BOT1/I KZK-AZSC du 24/05/2008: comparution volontaire de R. VAN PETEGHEM (AZSC)**

Présent: R. VAN PETEGHEM (AZSC)

Le coach concerné a demandé de comparaître volontairement devant la Commission de Discipline.

- Après sa récidive de carte rouge au mois de septembre 2008 il ne s'est pas présenté à la Commission de Discipline et il a été suspendu jusqu'à comparution volontaire. Le coach n'était pas au courant de ce système de suspension.
- Vu la longue période d'inactivité et de suspension la Commission de Discipline décide d'arrêter sa suspension. Par conséquent le coach R. VAN PETEGHEM est immédiatement de nouveau autorisé à exercer les fonctions officielles.

La Commission de Discipline a fixé la disposition suivante relative à « la suspension jusqu'à comparution volontaire » : « Si le joueur / coach défendu ne se présente pas dans une période de 2 ans (ou plus), cette période ne sera pas prise en considération comme péremption en cas de récidive ».

**4. Divers**

Néant

Le rapporteur,  
Wouter GEORGES, Secrétaire-général

**Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:  
SEPTEMBRE 2010 (date à fixer) - 18h00 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES**